

Jeunesse

## La Ville de Ouistreham Riva-Bella poursuit l'opération « Un petit boulot pour ton argent de poche » en 2022

Inscriptions ouvertes



L'opération « Un petit boulot pour ton argent de poche » est un dispositif national créé en 2015 par le gouvernement. Elle consiste à confier des tâches à des jeunes âgés de 16 à 18 ans en l'échange d'une indemnisation. La Ville a souhaité mettre en œuvre cette opération sur son territoire en proposant des tâches au sein de ses services, afin de sensibiliser les jeunes au monde du travail et leur faire découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale et la diversité de ses métiers.

### Les conditions

L'opération est destinée aux jeunes qui habitent la commune et pour des travaux se déroulant pendant les vacances scolaires uniquement, à raison de 30 demi-journées par an, en tout et au maximum. Les jeunes doivent être âgés de 16 à 18 ans et signer une charte d'engagement entre eux, leur représentant légal et la commune. Elle rappelle les obligations principales de ponctualité, de se consacrer pleinement à leur tâche et de respecter les consignes de leur encadrant.

### Les petits chantiers concernés

Ainsi, de « petits chantiers de proximité » seront confiés aux jeunes, au sein des services administratifs, techniques, événementiels ou culturels de la commune. Les services qui vont accueillir des jeunes sont :

- ∴ La bibliothèque
- ∴ Le centre de Loisirs
- ∴ La maison des jeunes

- .: Les services techniques
- .: Les services restauration et entretien, etc.

Les demi-journées dureront 3h30, avec 30 minutes de pause obligatoire.

### **La contrepartie : l'argent de poche**

Il s'agit de petits chantiers de proximité exonérés de charges sociales pour l'employeur et non assujettis à l'impôt pour le jeune. On parle donc ici d'une indemnisation et non d'une rémunération, d'un montant de 15 euros par demi-journée effectuée. A ces fins, la Ville a souscrit une assurance « Responsabilité civile » liée à cette activité et couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et survenir auprès des tiers.

### **Appel à candidatures pour les vacances de printemps et d'été 2022**

Les 30 demi-journées possibles seront cette année réparties entre les vacances de printemps et d'été, éventuellement sur les vacances d'automne si la totalité des demi-journées possibles n'est pas épuisée. **Les candidats devront se présenter du 14 au 25 mars 2022, à la Maison des jeunes du Pavillon (11, rue des Arts), sur les jours suivants : mardi, mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30.**

#### **Contacts presse :**

*Catherine LECHEVALLIER, Adjointe au Maire à l'éducation, l'enfance et la jeunesse :*

06 17 79 02 18 - [c.lechevallier@ville-ouistreham.fr](mailto:c.lechevallier@ville-ouistreham.fr)

*Kévin RIOCHE, Directeur du Pavillon :*

06 07 23 18 22 - [directeur.csc@ville-ouistreham.fr](mailto:directeur.csc@ville-ouistreham.fr)

*Junior BRICHART, Directeur de Cabinet du Maire :*

02 31 97 73 80 - 07 62 14 22 16 - [directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr](mailto:directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr)